

Limitation sur les berges

C'est pour améliorer la sécurité des usagers de la route dans la capitale que le préfet de police a décidé d'harmoniser la vitesse sur ce parcours. Selon la PP, "les différentiels de vitesse sont à l'origine de nombre d'accidents de la circulation, de même qu'ils génèrent un effet accordéon très préjudiciable à la fluidité du trafic".

La limitation à 50 km/h concerne la rive droite de l'accès à la voie Georges Pompidou, le quai Saint-Exupéry vers et jusqu'au quai de la Rapée, et dans les deux sens entre le quai de la Rapée et l'autoroute A4. Pour la rive gauche, la limitation va de l'accès en aval du Pont-Royal, le quai Anatole France vers et jusqu'à la bretelle en aval du pont de l'Alma, le quai Branly. Le radar automatique en fonctionnement sur les voies sur berges au niveau du quai de Bercy (sens banlieue-Paris) est abaissé à 50 km/h. A Paris, seul le boulevard périphérique reste un axe où la vitesse est limitée à 80 km/h, indique la PP. Les voies sur berges sont un des secteurs les plus accidentogènes de la capitale, ainsi sur la rive gauche (du pont Royal à la passerelle Debilly) pour les huit premiers mois de 2005, neuf accidents ont été recensés faisant 11 victimes, en 2006 (pour les huit premiers mois de l'année) sept accidents ont fait neuf victimes et pour les huit premiers mois de l'année 2007, huit accidents ont fait neuf victimes. Pour les mêmes périodes sur la rive droite (du pont du Garigliano au pont National) en 2005 : 48 accidents ont été enregistrés faisant 59 victimes dont un tué, en 2006 : 61 accidents ont fait 78 victimes dont quatre tués et en 2007 61 accidents ont fait 68 victimes dont un tué, selon la même source.